

(1)

(N^o 47.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1878.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant une nou- velle délimitation des communes de Beverst et de Bilsen (Province de Limbourg).

(Voir les N^o 74 et 82 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'HUART, Président; le Baron de SELYS-LONGCHAMPS,
HUBERT, VAN OCKERHOUT, VAN WILLIGEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

La demande des habitants de Holt, Laer et Schoonbeek, hameaux de la commune de Bilsen, tendant à être réunis à la commune de Beverst, n'ayant rencontré aucune opposition de la part des communes intéressées et les autorités ayant également émis un avis favorable, votre Commission de l'Intérieur estime d'approuver la réunion des susdits hameaux à la commune de Beverst, qui s'accroîtra par là d'une population de 618 habitants et d'un agrandissement de territoire de 289 hectares.

Votre Commission vous fait du reste remarquer que ces habitants sont paroissiens de Beverst et que leurs enfants en fréquentent depuis près d'un demi siècle l'école.

Le Rapporteur,
EUG. VAN WILLIGEN.

Le Président,
D'HUART.